

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze, le 07 avril, à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de la Commune de NAUVIALE régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des réunions.

PRESENTS : COUFFIGNAL, CAMPELS, CARLES-DUBOC, CAVAILLES, CHINCHOLLE, GARDIN, GUIRAL, PEGUES, RAYNAL, SAULES, SERVIERES Ph, SERVIERES S.

ABSENTS-EXCUSES : GARROTE, GARY, TOURNEMIRE.

Madame Colette CHINCHOLLE a été nommée secrétaire de séance.

Vote du budget primitif 2015

N° 2015-04-07-01

Madame Marie-Hélène CAVAILLES présente le budget primitif pour 2015 qui s'équilibre de la façon suivante :

Section	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	431 860.25	431 860.25
Investissement	349 385.42	349 385.42

En fonctionnement, on retrouve la somme de 431 860.25 € dont pour :

- les recettes 393 846 € + un résultat reporté de 38 014.25 €
- les dépenses 356 073 € + un virement à la section d'investissement de 75 787.25 €.

En investissement :

Les dépenses réelles sont de : 322 662.00 €

Les restes à réaliser de 2014 : 24 690.94 €

Le solde d'exécution de : 2 032.48 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- approuve le budget primitif 2015
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.